



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Christophe Jasson
Secrétaire général
Tél : 05 87 01 20 23
Mél : ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 22 juin 2021

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : dispositif "Colos apprenantes".

PJ : liste des séjours labellisés "Colos apprenantes" en Corrèze.

Les "Colos apprenantes" sont **proposées par les organisateurs de colonies de vacances** : association d'éducation populaire, collectivité territoriale, structures privées, comité d'entreprise. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.

Une aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est proposée aux collectivités co-partenaires du dispositif à hauteur de 20 % du financement. Cette aide peut atteindre 100 % lorsque les séjours sont organisés directement par des associations. Ces séjours labellisés sont également ouverts à toutes les familles, qui peuvent bénéficier des aides de droits communs (bons CAF, aides de la collectivité, chèque-vacances).

Je vous communique ci-joint la liste des séjours labellisés "Colos apprenantes" proposés par les organisateurs du département.

Cette liste est à diffuser largement aux familles par tout moyen que vous jugerez efficace (affichage, courriel, ENT...).

Pour les inscriptions, les familles doivent consulter le lien : <https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050> et suivre les prescriptions, et notamment contacter directement les organisateurs.

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation,
le secrétaire général,

Christophe JASSON